

## DECISION DU PRESIDENT.CA 0099-2018

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;  
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation ;  
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7 ;  
Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers ;  
Vu la d lib ration CA021-2016 du 29 f vrier 2016, portant d l gation de comp tences du  
Conseil d'administration au Pr sident.

### Objet de la d cision

Demande d'adh sion de la Pr sidence

Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver la demande d'adh sion de la Pr sidence   Unisciel.

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

A Angers, le 26 septembre 2018

Par d l gation et pour signature,  
Le Directeur G n ral des Services  
**Olivier HUISMAN**



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **03 octobre 2018**



A Lille, le lundi 9 avril 2018

Nathalie Lusson  
Université d'Angers  
2, Bd Lavoisier  
49045 Angers

**Objet : Appel à cotisation 2018**

Cher membre,

Nous lançons la campagne d'adhésions Unisciel 2018.

Celle-ci débute avec un peu de retard à la suite de la création de l'université de Lille.

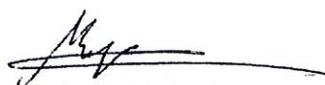
Vous trouverez ci-joints les éléments nécessaires à l'établissement du bon de commande.

Le montant de la cotisation pour l'année 2018 est de 2025 €.

Pour toutes questions complémentaires vous pouvez nous contacter par mail ([secretariat@unisciel.fr](mailto:secretariat@unisciel.fr)).

Bien cordialement

Manuel Majada  
Secrétaire général d'Unisciel



*Autres destinataires de ce courrier :*

*Mutualisons le savoir*

**Bon de Commande à libeller impérativement au nom de :**

UNIVERSITE de LILLE  
GIS UNISCIEL  
42 RUE PAUL DUEZ  
59800 LILLE  
Identifiant SIRET 130 023 583 00011

**Envoi du bon de commande à :**

UNIVERSITE LILLE  
DIP - Brigitte Rogier  
Boulevard Paul Langevin  
59655 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

**Période de cotisation : 2018**

**Montant de la cotisation : 2025€**

**En cas de modifications de coordonnées ou de noms des différents correspondants, merci de nous le préciser à l'envoi de votre bon de commande.**

**MISE A JOUR DES CORRESPONDANTS**

Représentants de l'Etablissement :

- Nathalie Lusson  
nathalie.lusson@univ-angers.fr

**Modification :**

**NOM :**

**PRENOM :**

**Mail :**

*Mutualisons le savoir*